

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale
WO 2009/122038 A1

(43) Date de la publication internationale
8 octobre 2009 (08.10.2009)

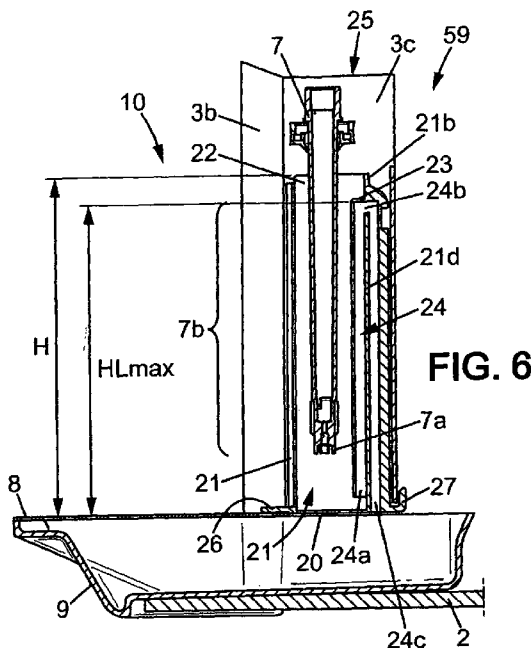
PCT

- (51) Classification internationale des brevets :
A47J 31/44 (2006.01) B67D 1/07 (2006.01)
A47J 31/60 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2009/000274
- (22) Date de dépôt international :
13 mars 2009 (13.03.2009)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
0851952 26 mars 2008 (26.03.2008) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **SEB S.A.** [FR/FR]; Les 4 M, Chemin du Petit Bois, F-69130 Ecully (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **MORIN, Gilles** [FR/FR]; 25 rue de la Rose des Vents, F-14210 Sainte Honorine du Fay (FR). **CROSVILLE, Vincent** [FR/FR]; 1 rue François Truffaut, F-14111 Louvigny (FR). **GAGNON, Laurent** [FR/FR]; 30, rue du Blanc, F-14000 Caen (FR).
- (74) Mandataire : **GOSSOT, Patrick**; SAS. Groupe Seb Moulinex, Propriété Industrielle, 8 rue du Colonel Rémy, F-14054 Caen Cedex (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : DRINK PREPARING MACHINE INCLUDING A BUILT-IN CONTAINER FOR CLEANING USING STEAM NOZZLE

(54) Titre : MACHINE POUR LA PRÉPARATION DE BOISSONS COMPRENANT UN RÉCIPIENT INTÈGRE DE NETTOYAGE D'UNE BUSE VAPEUR



(57) Abstract : The invention relates to a drink preparing machine, including a housing 2 having a front; a drink preparing area 10 bordered by the front 3 on one side, by drink outlets on the top, and by a cup placement tray 8 on the bottom; and a moveable steam nozzle 7 connected to the housing by a movement device. The housing includes a cavity 3c defining a cleaning area 25, wherein a rinsing container 12 is disposed having a top opening 22 and comprising an emptying device 23, and wherein the moveable nozzle is guided through a vertical movement by the movement device such that the lower end 7a thereof penetrates the container 12 through the top opening thereof.

(57) Abrégé : Machine pour la préparation de boissons comprenant un boîtier 2 présentant une façade, une zone de préparation de boissons 10 délimitée sur un côté par la façade - 3, dans sa partie supérieure par des sorties de boisson, et dans sa partie inférieure par un plateau repose-tasses 8, ainsi qu'une buse vapeur mobile 7 reliée au boîtier par un dispositif de déplacement. Le boîtier comprend un logement 3c définissant une zone de nettoyage 25, dans laquelle est agencé un récipient de rinçage 12 présentant une ouverture supérieure 22 et comportant un dispositif de vidange 23, et dans laquelle la buse mobile 7 est entraînée selon un mouvement

vertical par le dispositif de déplacement de sorte que son extrémité libre 7a pénètre dans le récipient 12 par son ouverture supérieure.



WO 2009/122038 A1



Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

— avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h)

**MACHINE POUR LA PREPARATION DE BOISSONS COMPRENANT UN
RECIPIENT INTEGRE DE NETTOYAGE D'UNE BUSE VAPEUR**

La présente invention se rapporte à une machine pour
5 la préparation de boissons, notamment mais non
exclusivement à une machine à café de type espresso, qui
comporte une buse de sortie de vapeur ou d'autres liquides
tels que du lait. Ces buses, dites buses vapeur, sont
amenées à être plongées dans la boisson. Elles nécessitent
10 par la suite un nettoyage, au moins de leur surface
extérieure entrée en contact avec la boisson. Plus
particulièrement, l'invention se rapporte à une machine
pour la préparation de boissons comprenant :

- un boîtier présentant une façade ;
- 15 - une zone de préparation de boissons délimitée sur un
côté par la façade, dans sa partie supérieure par au moins
une sortie de boisson, et dans sa partie inférieure par un
plateau repose-tasses sur lequel est susceptible d'être
placée une tasse recueillant la boisson ; et
- 20 - une buse vapeur mobile reliée au boîtier par un
dispositif de déplacement et présentant une extrémité
libre.

Le nettoyage d'une buse vapeur, par exemple après la
préparation d'un cappuccino ou d'un latte, est fastidieux.
25 Traditionnellement, l'utilisateur frotte la buse à l'aide
d'un chiffon humide pour enlever les traces extérieures.
Outre la nécessité de toujours disposer d'un chiffon, cela
s'avère peu pratique, notamment pour les machines de type
domestique dont la buse peut être difficile d'accès.

30 Une autre solution est de laisser tremper la buse
vapeur dans une tasse remplie d'eau placée dans la zone de
préparation ou à côté de celle-ci selon la mobilité de la
buse. Mais là encore, de nombreux inconvénients
apparaissent. S'il s'agit d'une tasse identique à celle
35 recevant la boisson, il faut bien souvent la remplir

quasiment à ras bord pour nettoyer toute la portion souillée de la buse. S'il s'agit d'un récipient différent, se pose le problème de son encombrement et de son rangement. D'autre part, après une période de trempage qui
5 peut être de durée très variable, il faut que l'utilisateur ou l'utilisateur suivant, vide le récipient et le range.

Ces contraintes font que la buse vapeur est bien souvent laissée en l'état avec des traces, surtout s'il s'agit d'une machine de type domestique en libre service.
10 Le nettoyage est d'autant plus difficile par la suite que des traces de lait ont séché sur la paroi extérieure de la buse. Il est alors quasiment indispensable de laisser tremper la buse dans un récipient contenant une solution nettoyante.

Par ailleurs, il est connu, notamment du document W003091152A, des systèmes de nettoyage automatique d'une buse analogue à une buse vapeur. Ces systèmes placent la buse dans une chambre relativement fermée et délivrent par la buse une solution nettoyante sous pression. L'agitation
20 vigoureuse du liquide autour de la buse nettoie celle-ci. Néanmoins de tels systèmes s'avèrent relativement complexes, encombrants et augmentent significativement le coût de la machine. En effet, l'enceinte définie par la chambre et la buse doit être relativement étanche compte
25 tenu du liquide circulant sous pression. D'autre part le débit et la pression du liquide injecté nécessitent un dispositif d'alimentation en eau conséquent, et sensiblement plus coûteux que ceux prévus dans la plupart des machine espresso pour délivrer de l'eau chaude par la
30 buse vapeur. Un inconvénient supplémentaire est la quantité de liquide relativement importante utilisée pour chaque nettoyage. Il faut alors prévoir soit un bac de récupération de grand volume, soit un raccordement sur une conduite d'évacuation d'eaux usées.

35 La présente invention a donc pour but de fournir une

solution simple facilitant le nettoyage d'une buse vapeur, notamment dans le cadre d'une utilisation domestique, que ce soit par une simplification des opérations de nettoyage pour l'utilisateur, ou que ce soit par une construction simple permettant l'intégration dans un appareil domestique à un coût acceptable.

A cet effet, la présente invention a pour objet une machine du type précité, caractérisée en ce que le boîtier comprend en outre un logement définissant une zone de nettoyage, dans laquelle est agencé un récipient de rinçage présentant une ouverture supérieure et comportant un dispositif de vidange du liquide susceptible d'être contenu dans celui-ci, et dans laquelle la buse mobile déplacée depuis la zone de préparation, est entraînée selon un mouvement vertical par le dispositif de déplacement de sorte que l'extrémité libre de la buse pénètre dans le récipient par son ouverture supérieure.

Grâce à ces dispositions, un récipient de rinçage est toujours disponible, et ce dans un zone de nettoyage dédiée agencée de préférence pour ne pas gêner la préparation de boissons. L'emplacement prédéterminé du récipient de rinçage permet d'automatiser plus ou moins l'opération de nettoyage de la buse, et le récipient en lui-même peut avoir une forme particulièrement bien adaptée à sa fonction spécifique. Le fait de prévoir un dispositif de vidange évite de manipuler le récipient, même si celui-ci est avantageusement amovible.

Dans des modes de réalisations préférés on a recours, en outre, à l'une ou l'autre des dispositions suivantes :

- le logement définissant la zone de nettoyage est un logement en creux formé dans la façade du boîtier, de préférence en regard de la zone de préparation, le récipient de rinçage étant intégralement contenu dans ledit logement ; cet agencement du logement évite toute interférence du récipient avec les tasses lors de la

manipulation de celles-ci et évite aux utilisateurs de se méprendre sur la fonction du récipient de rinçage ;

- la buse présente à partir de son extrémité libre une portion rectiligne allongée, et le récipient de rinçage présente une forme allongée verticalement définie par une paroi annulaire s'étendant depuis un fond jusqu'à l'ouverture supérieure, ladite paroi annulaire étant configurée pour entourer étroitement la portion rectiligne de la buse plongée dans le récipient ; ainsi le volume de la solution nettoyante nécessaire pour nettoyer une portion donnée de la buse est minimisé ;

- le récipient de rinçage est monté de manière amovible dans le logement du boîtier ;

- le logement en creux du boîtier présente une ouverture frontale s'étendant jusqu'au plateau repose-tasses, et le récipient de rinçage présente un organe de préhension faisant saillie de l'ouverture frontale du logement et venant de préférence en appui sur le plateau repose-tasses ;

- le récipient de rinçage comporte un dispositif de vidange apte à évacuer le liquide contenu dans ledit récipient vers un bac de récupération placé sous celui-ci et amovible par rapport au boîtier ; ainsi le liquide ayant servi au nettoyage de la buse peut être évacué par gravité, ce qui simplifie considérablement la machine ;

- le bac de récupération s'étend également sous le plateau repose-tasses qui est perforé, et est amovible par coulissement horizontal par rapport au boîtier ;

- le dispositif de vidange est une conduite formant un siphon qui présente une entrée située à l'intérieur du récipient et à proximité du fond de celui-ci, un coude situé à proximité de l'ouverture supérieure du récipient et à un niveau correspondant à un maximum de liquide contenu dans le récipient, et une sortie située sous le niveau de l'entrée et de préférence orientée vers le bas ;

- le récipient de rinçage comporte un trop-plein et le logement de la zone de nettoyage présente une ouverture inférieure communiquant avec un bac de récupération ;

5 - le récipient de rinçage présente une face frontale transparente qui est visible au niveau de la façade du boîtier.

D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront au cours de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins dans
10 lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une machine à café comportant une buse vapeur et un plateau repose-tasses, ainsi qu'un système de nettoyage de la buse selon l'invention ;

15 - la figure 2 est une vue en perspective arrachée du plateau, de la buse et du système de nettoyage de la figure 1 ;

- la figure 3 est une vue arrachée partielle de dessus de la figure 1 ;

20 - la figure 4 est une vue analogue à la figure 3 dans laquelle le système de nettoyage est en configuration de nettoyage ;

- la figure 5 est une vue de face de la figure 4 pour laquelle la buse vapeur est abaissée ;

25 - la figure 6 est une vue en coupe simplifiée du plateau repose-tasses et d'un récipient de rinçage du système de nettoyage ; et

- la figure 7 est une vue en perspective du récipient de la figure 6.

30 Sur les différentes figures, des références identiques désignent des éléments identiques ou similaires.

A la figure 1, est représentée une machine 1 pour la préparation de boissons, et plus particulièrement une machine à café espresso à usage domestique. Une telle
35 machine peut être installée facilement par un simple

branchement sur une prise électrique, mais sans raccordement à une conduite d'eau ou une conduite d'évacuation.

La machine 1 présente un boîtier 2 globalement
5 parallélépipédique, avec notamment une face supérieure 2a, des faces latérales 2b et une façade 3. La façade 3 présente une partie supérieure 3a proéminente par rapport à une partie inférieure 3b. La partie supérieure 3a de la façade comporte un panneau de commande 4 muni de boutons
10 reliés à une unité de commande électronique, non représentée, permettant de commander de manière la plus automatisée possible le fonctionnement de la machine.

Sous la partie proéminente 3a de la façade sont situées deux sorties de boisson 6, ici du café. Ces sorties
15 6 sont mobiles verticalement pour s'adapter à la hauteur de la tasse, mais cela n'est pas indispensable et une seule sortie pourrait être prévue.

Sous la partie proéminente 3a de façade et en arrière des sorties 6, est également agencée une buse vapeur mobile
20 7, mieux visible aux figures 2 et 5.

De manière bien connue, le boîtier 2 comporte un groupe d'infusion permettant de délivrer, de préférence de manière automatique, du café par les sorties 6 à partir de réserves internes de mouture et d'eau.

25 De même, le boîtier 2 comporte un générateur de vapeur capable de délivrer de la vapeur à la buse 7, mais aussi de l'eau chaude sous faible pression. Ce dispositif d'alimentation en vapeur et en eau de la buse 7 peut être formé par tous moyens connus, et notamment une chaudière.
30 L'alimentation en eau ou en vapeur est réalisée à l'aide d'électrovannes commandées par l'unité de commande électronique.

Dans la partie inférieure de la façade 3, est agencé un plateau repose-tasses 8 pour supporter une ou deux
35 tasses destinées à recueillir la boisson délivrée par les

sorties 6, et/ou préparée à l'aide de la buse vapeur 7. Il est néanmoins envisageable que ce plateau repose-tasses soit formé directement par le plan de travail sur lequel repose la machine.

5 Le plateau repose-tasses 8 est perforé et un bac de récupération 9 est disposé sous celui-ci pour récupérer les projections et débordements de liquide.

La machine 1 présente ainsi une zone de préparation de boissons 10 définie par l'espace s'étendant au-dessus du
10 plateau repose-tasses 8 jusqu'aux sorties du café 6 et à la buse vapeur 7 en position haute, et plus généralement jusqu'au dessous de la partie supérieure proéminente 3a de la façade 3. Cette zone de préparation 10 est délimitée
15 est faiblement incurvée. Toutefois, la zone de préparation pourrait se présenter sous forme d'une niche délimitée latéralement sur trois côtés par la façade.

La buse vapeur 7 est mobile verticalement dans la zone de préparation 10 grâce à un mécanisme qui sera détaillée
20 ci-après. La mobilité verticale de la buse 7 est déterminée pour que l'extrémité libre 7a de celle-ci, mieux visible à la figure 5, puisse descendre dans une tasse placée sous les sorties 6. Il est alors possible de délivrer la vapeur par l'extrémité libre 7a de la buse pour réchauffer la
25 boisson, et éventuellement émulsionner celle-ci en entraînant de l'air avec la vapeur. Il est envisageable de placer la buse dans une position supérieure pour délivrer un produit, par exemple de la mousse de lait sur un café, par exemple à l'aide d'un accessoire créant à l'aide de la
30 vapeur une émission air/lait à l'extrémité de la buse.

Afin de nettoyer la buse vapeur 7 après qu'elle ait trempée dans une boisson comme un espresso, un latte macchiato, un cappuccino ou un chocolat chaud, la machine comprend un système de nettoyage 11 dont les principaux
35 composants sont représentés à la figure 2. Il s'agit

essentiellement d'un récipient de rinçage 12, d'un dispositif de déplacement 13 de la buse vapeur 7, et d'un dispositif de délivrance de produit de nettoyage 15.

Comme cela est mieux visible aux figures 6 et 7, le
5 récipient de rinçage 12 présente un fond 20 à partir duquel s'étend vers le haut la paroi annulaire 21 jusqu'à une ouverture supérieure 22 délimitée par le pourtour supérieur 21a de la paroi.

Le pourtour supérieur 21a de la paroi annulaire 21
10 présente une échancrure 21b qui constitue un trop-plein à partir duquel le liquide en excès s'écoule du côté de cette échancrure 21b.

Le récipient de rinçage 12 comporte également un
15 dispositif de vidange 23 qui permet une évacuation quasi complète du liquide contenu dans le récipient. Le déclenchement de la vidange du récipient est effectué à la suite d'une commande, ou d'une série de commandes de l'unité de commande électronique.

La hauteur H, indiquée sur la figure 6, du récipient
20 de rinçage 12 est relativement importante pour pouvoir recevoir la portion de la buse 7 qui a trempé dans une boisson. Du fait de la présence d'un trop-plein 21b et d'un dispositif de vidange 23, la hauteur H du récipient 12 est supérieure à celle de la plupart des tasses utilisées avec
25 la machine.

La portion de la buse 7 susceptible d'être souillée est une portion 7b s'étendant de manière rectiligne à partir de l'extrémité libre 7a et présentant une section sensiblement constante, ici de forme circulaire. La paroi
30 21 du récipient 12 est avantageusement agencée pour entourer la portion rectiligne 7b de la buse de manière relativement étroite. Ceci permet de minimiser la quantité de liquide nécessaire pour le nettoyage ou le rinçage de la buse. Ici, le récipient 12 a une section transversale
35 sensiblement trapézoïdale avec un sommet arrondi. Ce sommet

correspond à la portion arrière 21d de la paroi annulaire 21. Les portions arrière 21d, frontale 21e et latérales de la paroi 21 du récipient 12, sont agencées pour être à proximité de la buse 7 en particulier à une distance inférieure à deux fois le diamètre extérieur maximum de la portion 7b de la buse 7, et comme représenté à une distance inférieure à une fois le diamètre extérieur de celle-ci.

Il est apparu particulièrement avantageux de réaliser le dispositif de vidange 23 à l'aide d'une conduite 24, mieux visible à la figure 6, qui forme un siphon. La conduite 24 présente une entrée 24a située à l'intérieur du récipient 12 et à proximité de son fond 20, une portion verticale rectiligne s'étendant jusqu'à un coude 24b, puis une autre portion verticale descendant jusqu'à un orifice de sortie 24c situé en dehors du récipient, et plus précisément sur la face inférieure du fond 20. On comprendra que la conduite 24 forme un siphon qui s'amorce lorsque le niveau du liquide dans le récipient atteint le niveau maximum HLmax défini par le sommet du coude 24b. Mais tant que le liquide reste à un niveau prédéterminé situé sous ce niveau maximum HLmax, le siphon ne s'amorce pas. En choisissant un niveau prédéterminé situé sous le niveau de la base du coude 24b, il n'y a aucune fuite de liquide par la sortie 24c de la conduite.

La conduite de vidange 24 est agencée sur la portion arrière 21d de la paroi du récipient 12. La portion frontale 21e de la paroi est plane et réalisée par une plaque transparente. Elle constitue ainsi une face frontale à travers laquelle on peut voir les déplacements de la buse 7 et constater la vidange du récipient 12.

Le récipient de rinçage 12 ainsi réalisé constitue donc un récipient spécifique, tant par sa forme globale qui est étroite et allongée verticalement, que par la présence d'un dispositif de vidange 23 et les autres particularités de réalisation.

Pour permettre le nettoyage de la buse 7 par introduction de celle-ci à travers l'ouverture supérieure 22, le récipient 12 est agencé dans une position bien précise par rapport au boîtier 2 de la machine.

5 Pour cela, la façade 3, et plus particulièrement la partie inférieure 3b de celle-ci comporte un logement en creux 3c, voir figures 1 et 5. Le logement creux 3c s'étend verticalement sur toute la hauteur de la partie inférieure 3b de la façade de sorte qu'il forme une ouverture frontale
10 dans cette façade.

Le logement 3c présente une section transversale trapézoïdale dont la base plus large est située du côté de la façade 3. La section transversale du logement 3c est adaptée pour recevoir de manière ajustée le récipient de rinçage 12, et de sorte que celui-ci soit intégralement
15 contenu dans ce logement. La face frontale transparente 21e vient ainsi affleurer avec le prolongement de la façade 3. Il n'y a pas d'inférence entre le récipient de rinçage 12 et les tasses qui peuvent être placées dans la zone de préparation de boissons 10. D'autre part, l'ouverture frontale du logement 3c est suffisamment étroite pour interdire toute introduction d'une tasse.

Comme cela apparaît à la figure 6, l'extrémité inférieure du logement 3c est largement ouverte de sorte
25 qu'il communique avec le bac de récupération 9 qui s'étend sous ce logement creux 3c et même au-delà. Cette absence de fond au logement 3c permet de récupérer dans le bac 9 un éventuel débordement du récipient 12. La partie supérieure du logement 3c est également ouverte, de sorte que la zone de nettoyage 25 définie par ce logement s'étend au-dessus
30 du récipient de rinçage 12.

Le récipient 12 présente à la base de sa face frontale 21e une languette 26 qui vient en appui sur le plateau repose-tasses 8 situé à la base du logement 3c. Cette
35 languette 26 et la portion arrière 21c de la paroi du

réceptient venant en appui contre le fond du logement, permettent de retenir le réceptient 12.

Le réceptient 12 est avantageusement monté de manière amovible dans le logement 3c, par exemple pour nettoyer les
5 quelques dépôts qui peuvent s'accumuler dans celui-ci. A cet effet, la base de la paroi arrière 21d présente un crochet 27 qui, en position montée, passe par une échancrure inférieure du logement 3c et vient derrière le fond du logement 3c. La languette 26 constitue alors un
10 organe de préhension qui permet de dégager le réceptient 12 du logement 3c. Pour cela, on soulève légèrement l'organe de préhension 26 en faisant basculer la paroi arrière 21d du réceptient de sorte que le crochet 27 soit dégagé de la paroi du logement 3c, la buse vapeur 7 étant bien entendu
15 relevée.

Le dispositif de déplacement 13 visible dans son ensemble à la figure 2 est porté par un axe vertical 30. Cet axe 30 est immobilisé par rapport au boîtier 2 à l'aide d'une console non représentée sur les figures. Un moteur
20 d'entraînement en pivotement 31 présentant une roue dentée, est également monté de manière fixe par rapport au boîtier 2 à l'aide de cette console.

Un ensemble pivotant 32 est monté en rotation autour de l'axe 30 et comporte un secteur denté 33 qui engrène
25 avec la roue dentée du moteur d'entraînement en pivotement 31. L'ensemble pivotant 32 présente également un bras inférieur 34 à l'extrémité duquel est agencé un organe de guidage 35 qui guide le coulissement vertical de la buse 7 par rapport à ce bras 34 qui ne se déplace pas
30 verticalement. La distance entre l'axe 30 et l'organe de guidage 35, de l'ordre d'une dizaine de centimètres, constitue un bras de levier qui permet de déplacer horizontalement la buse 7 sur quelques centimètres avec un mouvement d'amplitude angulaire relativement limité.
35 L'ensemble pivotant 32 forme donc un organe de déplacement

horizontal de la buse.

L'ensemble 32 porte de plus un moteur d'entraînement vertical 37 présentant une roue dentée située au niveau de guides verticaux 38. Les guides verticaux 38 portent un chariot 39 qui présente une crémaillère et à partir duquel s'étend horizontalement un bras supérieur 40.

L'extrémité supérieure de la buse 7 est fixée au bras supérieur 40. L'eau ou la vapeur sont amenées dans la buse 7 par cette extrémité supérieure grâce à un conduit interne au bras 40 auquel est connectée une conduite flexible 42 reliée au dispositif d'alimentation en vapeur et eau chaude.

L'actionnement du moteur d'entraînement vertical 37 permet de déplacer l'extrémité du bras 40 d'une position haute, telle que représentée à la figure 2, vers une position basse, telle que celle représentée à la figure 5, et une position plus abaissée encore pour laquelle l'extrémité libre 7a de la buse vient en contact contre le fond 20 du récipient 12 pour des raisons explicitées ci-après.

Le dispositif de déplacement 13 permet donc de déplacer verticalement la buse vapeur 7 dans la zone de préparation de boissons 10 pour que celle-ci plonge dans une tasse. Mais grâce au moteur d'entraînement en pivotement 31 et comme cela est mieux visible aux figures 3 et 4, la buse 7 peut être déplacée dans le plan horizontal de la zone de préparation de boissons 10 à la zone de nettoyage 25 définie par le logement 3c. Une fois dans la zone de nettoyage 25, la buse est située en regard de l'ouverture 22 du récipient 12, et un déplacement vertical de celle-ci, tout à fait analogue à celui effectué dans la zone de nettoyage, peut être commandé par l'unité de commande électronique. Néanmoins, il est possible de prévoir pour des raisons de coût que certains de ces déplacements, et notamment le déplacement horizontal,

soient effectués manuellement.

Le dispositif de délivrance de produit de nettoyage 15 comprend un réservoir 50, une première conduite flexible 51 conduisant jusqu'à un dispositif de dosage 52, suivi d'une
5 deuxième conduite flexible 54 emmanchée sur la première extrémité d'un tube 56, la deuxième extrémité de ce tube 56 formant la sortie de produit de nettoyage. Le réservoir 50 est agencé en hauteur par rapport au reste du dispositif de distribution de liquide de nettoyage, de sorte qu'il
10 alimente celui-ci par gravité. Le réservoir 50 est monté par l'intermédiaire d'une collerette sur la paroi supérieure 2a du boîtier. Un bouchon 58 permet de remplir le réservoir 50 sans avoir à le sortir du boîtier 2. Mais, bien entendu, il est parfaitement possible de prévoir un
15 réservoir interne amovible ou encore des réserves de produit de nettoyage se présentant sous forme de cartouches échangeables.

Le produit de nettoyage est de préférence un produit détergent concentré, adapté notamment pour dissoudre des
20 traces de lait. Il peut contenir aussi des agents antimicrobiens.

Le dispositif de dosage 52 alimenté par gravité est une simple électrovanne commandée par l'unité de commande électronique. Il pourrait s'agir aussi d'une pompe doseuse
25 particulièrement simple dont le volume unitaire correspond à une dose de produit, car comme cela apparaîtra par la suite, le système de nettoyage nécessite simplement la délivrance d'une dose déterminée et ce à une pression correspondant à la pression atmosphérique. Contrairement à
30 d'autres dispositifs, il n'est donc pas nécessaire de délivrer sous pression un débit relativement régulier qui doit être mélangé avec un écoulement de fluide sous pression.

Le tube 56 traverse le bras inférieur 34 pour
35 déboucher verticalement vers le bas. On notera que la

sortie de produit de nettoyage 56 est donc rigidement liée au bras inférieur 34, et plus généralement à l'ensemble pivotant 32 qui permet de déplacer horizontalement la buse 7. Le tube 56 est judicieusement agencé pour que son débouché inférieur soit situé au-dessus de l'ouverture supérieure 22 du récipient de rinçage 12 lorsque la buse 7 est dans la zone de préparation 10, comme on peut le voir à la figure 3. Lorsque le dispositif de déplacement 13 place la buse 7 dans la zone de nettoyage 25, c'est-à-dire lorsqu'il atteint la configuration représentée à la figure 4, la sortie de liquide de nettoyage constituée par le tube 56, est déplacée vers l'arrière dans une position de rangement. Dans cette position, la sortie de liquide est dans une zone de rangement 59 et est située à l'intérieur de la machine, derrière la façade 3 et en dehors des zones de préparation et de nettoyage (10, 25), il n'y a donc aucun risque qu'un reliquat de produit de nettoyage tombe dans une tasse ou dans le récipient de rinçage 12.

Comme on peut le voir à la figure 4, la sortie de produit de nettoyage 56 placée dans cette zone de rangement 59 demeure au-dessus du bac de récupération 9 étant donné que celui-ci se prolonge vers l'arrière au-delà du logement 3c de la façade 3. D'éventuelles gouttes de produit de nettoyage sont alors récupérées par le bac 9.

Dans le mode de réalisation représenté, le bac de récupération 9 est formé en une seule pièce et présente un seul compartiment pour recueillir les éventuelles chutes de liquide passant à travers le plateau repose-tasses 8, l'ouverture inférieure du logement 3c, ou venant de la sortie de produit de nettoyage 56 en position de rangement. Mais il est envisageable de prévoir plusieurs bacs de récupération pour remplir ces différentes fonctions, ou encore de prévoir deux ou trois compartiments reliés par des trop-pleins pour les différentes zones. Toutefois, la réalisation en une seule pièce du bac 9 et son montage dans

la machine par coulissement horizontal, comme cela apparaît à la figure 6, rend son utilisation plus pratique.

On va maintenant décrire différentes séquences de fonctionnement de la machine 1 décrite ci-dessus.

5 Pour la préparation d'une boisson, commandée automatiquement par l'une des touches du panneau de commande 4, la buse vapeur 7 est initialement placée dans la zone de préparation 10 en position relevée, c'est-à-dire telle que représentée à la figure 1. Si la séquence de
10 préparation commandée comporte une étape d'introduction de vapeur dans la boisson, ou s'il s'agit d'une séquence faisant intervenir uniquement la buse vapeur 7 par exemple pour réchauffer une boisson, le dispositif de déplacement 13 commandé par l'unité de commande électronique entraîne
15 un abaissement de l'extrémité libre 7a de la buse jusqu'à ce qu'elle soit plongée dans la boisson, mais de préférence sans toucher le fond de la tasse.

A la fin d'une telle séquence de préparation dans laquelle la buse 7 est entrée en contact avec la boisson,
20 l'unité de commande est adaptée pour réaliser, soit une simple séquence de rinçage de la buse, soit une séquence de nettoyage de celle-ci. Mais on notera que les principaux avantages du système de nettoyage décrit sont obtenus même si la séquence de nettoyage et/ou de rinçage n'est pas
25 initiée automatiquement après la préparation d'une boisson, mais initiée en appuyant sur des touches rinçage ou nettoyage, et même si la buse vapeur 7 doit être repoussée manuellement dans la zone de nettoyage 25 avant ou au cours de ces séquences.

30 Pour une séquence de rinçage automatisée après la préparation d'une boisson, l'unité de commande provoque le déplacement de la buse en position haute de la zone de préparation 10 à la zone de nettoyage 25 grâce au moteur d'entraînement en pivotement 31 qui entraîne l'ensemble de
35 l'organe de déplacement horizontal 32 en pivotement selon

la flèche P de la figure 3. L'extrémité libre 7a de la buse vapeur est située au-dessus du récipient de rinçage, et son abaissement dans celui-ci est effectué à l'aide du moteur d'entraînement vertical 37 qui abaisse l'organe de déplacement vertical 39 et le bras supérieur 40 auquel est fixée la buse 7.

Le remplissage du récipient de rinçage 12 est alors effectué par la buse 7 en commandant la délivrance d'eau chaude par celle-ci. L'unité de gestion est adaptée pour que la quantité d'eau chaude délivrée, qui constitue le liquide de rinçage, ne dépasse pas un niveau prédéterminé de liquide qui doit être situé sous le niveau maximum HLmax. Il est à noter que le remplissage du réservoir pourrait intervenir avec la buse vapeur en position haute, mais au risque de voir des projections d'eau chaude aller en dehors du récipient de rinçage 12.

La buse 7 est alors immergée dans le liquide de rinçage, ce qui améliore déjà la propreté de celle-ci étant donné que la boisson présente sur sa surface extérieure vient d'être préparée, et qu'une simple dilution de cette boisson par l'eau chaude permet d'en éliminer la plus grande quantité. Il est toutefois avantageux de procéder à une agitation du liquide autour de la buse.

L'agitation peut consister à entraîner un déplacement de bas en haut de celle-ci, de sorte que son extrémité libre 7a se déplace entre cette position abaissée, ou une position plus basse mais en évitant de préférence de toucher le fond 20 du récipient 12, et une position plus élevée mais sans nécessairement atteindre la position haute extrême dans laquelle la buse a été amenée dans la zone de nettoyage 25. La commande de trois mouvements de va-et-vient verticaux de la buse dans le récipient s'avère suffisant pour optimiser le rinçage de la buse.

L'agitation peut également être créée en délivrant de la vapeur par l'extrémité libre 7a de la buse immergée dans

le liquide de rinçage. Le liquide de rinçage subit alors des remous relativement violents qui, avec la vapeur, nettoient la surface extérieure de la buse 7. Ces deux possibilités d'agitation peuvent être combinées
5 successivement ou simultanément.

L'extrémité libre 7a de la buse est ensuite remontée au-dessus du niveau prédéterminé de liquide, et de préférence au-dessus du niveau maximum de liquide HLmax pour que le liquide de rinçage présent à la surface et
10 surtout dans la buse s'égoutte. L'émission d'une brève impulsion de vapeur peut être commandée pour s'assurer de la vidange de la buse.

Après le décompte d'une temporisation prédéterminée correspondant à l'égouttage de la buse, la vidange du
15 récipient de rinçage 12 est commandée de manière particulièrement simple avec le dispositif de vidange 23 précédemment décrit. En effet, il suffit de cette position d'égouttage de compléter le niveau de liquide du récipient 12 jusqu'au niveau maximum HLmax avec un débit suffisant
20 pour remplir le coude 24b du conduit 24 et amorcer le siphon. Une fois le siphon amorcé, le liquide de rinçage souillé est évacué jusqu'au niveau de l'entrée 24a, c'est-à-dire que le réservoir est plus ou moins complètement vidé selon la position de l'entrée. Bien entendu, la vidange du
25 récipient 12 pourrait être déclenchée avec l'extrémité libre 7a de la buse immergée dans le liquide, surtout si l'étape d'égouttage n'est pas prévue.

Il est à noter que d'autres dispositifs de vidange peuvent être adoptés avec le dispositif de déplacement 13
30 et le réservoir 12 agencés comme décrit ci-dessus. En effet, il est par exemple possible de prévoir une soupape sur le fond 20 du réservoir 12 et de commander l'ouverture de celle-ci en abaissant l'extrémité libre 7a de la buse pour venir en contact avec cette soupape.

35 Si la buse 7 n'est pas en position haute après la

vidange du réservoir, la remontée de celle-ci est commandée afin qu'elle puisse être repositionnée dans la zone de préparation 10 par pivotement et sans heurter le réservoir 12. Néanmoins, avant de repositionner la buse 7, la
5 séquence de rinçage peut être répétée une ou deux fois pour améliorer le rinçage. Deux séquences de rinçage successives réalisées immédiatement après une séquence de préparation de boissons permettent d'obtenir un résultat satisfaisant tout en limitant la quantité d'eau utilisée, et par
10 conséquent en optimisant l'autonomie de la machine, tant au niveau de son réservoir d'eau qu'au niveau du remplissage du bac de récupération 9.

Si cela s'avère nécessaire, la séquence de rinçage peut être remplacée par une véritable séquence de
15 nettoyage, suivie d'une ou plusieurs séquences de rinçage, et de préférence de trois séquences de rinçage pour s'assurer qu'aucune trace de produit nettoyant ne demeure sur la buse.

La séquence de nettoyage débute par la délivrance de
20 produit de nettoyage, avant même que la buse 7 soit déplacée de la zone de préparation 10 à la zone de nettoyage 25. En effet, pour délivrer un produit de nettoyage dans le récipient de rinçage 12, il faut que la sortie de produit 56 soit située au-dessus de l'ouverture
25 22 du récipient, et par conséquent que le bras inférieur 34 soit dans une position angulaire correspondant à la figure 3. Le dosage du produit de nettoyage est effectué en laissant ouvert pour un temps donné l'électrovanne 52, ce qui permet un dosage relativement précis étant donné le
30 faible débit obtenu par l'écoulement par gravité depuis le réservoir 50.

Une fois la dose de produit de nettoyage délivrée, et éventuellement après une temporisation, l'ensemble pivotant
32 est déplacé par le moteur d'entraînement en pivotement
35 31 pour placer la buse au-dessus du récipient de rinçage 12

comme représenté à la figure 4, c'est-à-dire comme pour initier une séquence de rinçage et avant le rinçage proprement dit. Il est à noter que dans cette configuration la sortie de produit 56 est en position de rangement au-dessus du bac de récupération 9. Par conséquent, si un
5 reliquat de produit de nettoyage s'égoutte, ceci n'a aucune conséquence.

A partir de cette position, la séquence de nettoyage se poursuit selon exactement les mêmes étapes que celles de
10 la séquence de rinçage, mis à part que le liquide de rinçage constitué par l'eau chaude est cette fois-ci mélangé au produit de nettoyage pour constituer une solution nettoyante qui agit sur les salissures de la buse.

A la fin de la séquence de nettoyage, c'est-à-dire
15 après évacuation de la solution nettoyante, on procède systématiquement à au moins une séquence de rinçage afin que des traces de produit de nettoyage ne viennent pas altérer le goût ou l'aspect d'une boisson préparée par la suite. Pour avoir un haut degré de fiabilité sur l'absence
20 de telles traces, on procède à trois séquences de rinçage après une séquence de nettoyage.

Cette séquence de nettoyage peut bien entendu être commandée à l'initiative de l'utilisateur, mais pour une utilisation plus automatisée et donc la plus simple
25 possible pour l'utilisateur, tout en optimisant la consommation d'eau et l'autonomie de la machine en produit de nettoyage, la séquence de nettoyage n'est déclenchée que dans certaines conditions. Ces conditions peuvent comprendre un nombre de cycles de préparation de boissons effectuées depuis la dernière séquence de nettoyage. Par
30 exemple, l'unité de commande électronique peut comptabiliser les cycles de préparation pour prévoir une séquence de nettoyage après dix cycles de préparation de boissons faisant intervenir la buse vapeur 7. Le
35 déclenchement de la séquence de nettoyage peut aussi être

commandé en comptabilisant un temps écoulé depuis la dernière séquence de nettoyage, par exemple en la déclenchant automatiquement si 24 heures ou 7 jours se sont écoulés depuis la dernière séquence de nettoyage. Ces deux types de condition peuvent être avantageusement combinés pour obtenir le meilleur compromis possible entre la propreté de la buse et les consommations d'eau et de produit de nettoyage, son déclenchement étant commandé dès que l'une des deux conditions est atteinte.

10 Il apparaît que la plage de déplacement vertical de l'extrémité libre 7a de la buse doit être contrôlée de manière assez précise, notamment pour réaliser une étape d'agitation de la buse qui soit d'amplitude relativement importante mais sans heurter le fond 20 du récipient 12.

15 Pour cela, une séquence de calibrage du dispositif de déplacement 13 dans la direction verticale est effectuée de la manière suivante : la buse vapeur 7 est abaissée dans la zone de nettoyage 25 jusqu'à ce que l'extrémité libre 7a de celle-ci vienne en butée contre le fond 20 du récipient de rinçage 12. Cette position de butée est identifiée et mémorisée par l'unité de commande électronique grâce à une analyse du courant utilisé par le moteur d'entraînement vertical 37. De manière connue en soi, un pic de l'intensité consommée par ce moteur indique que l'on a atteint la position de butée. En mémorisant la position d'abaissement maximal, sous forme d'une durée d'alimentation du moteur depuis la position haute, ou sous forme d'un nombre de tours effectués, il est possible d'éviter de toucher à nouveau le fond du récipient, mais surtout d'éviter de toucher le fond d'une tasse. Ce dernier point est plus important étant donné que certaines tasses peuvent s'avérer relativement fragiles et que la délivrance de vapeur dans une tasse avec la buse 7 en butée contre le fond peut créer des éclaboussures. Tandis que le récipient de rinçage 12, prévu pour cette machine et un usage bien

spécifique, peut tout à fait être dimensionné afin que le fond de celui-ci 20 résiste parfaitement à une telle séquence de calibration.

Bien entendu, l'exemple de réalisation décrit ci-dessus n'est nullement limitatif. On aura compris que tous les aspects décrits ne sont pas nécessairement repris pour réaliser un nettoyage simplifié d'une buse vapeur, il est notamment possible de prévoir que le déplacement horizontal de la zone de préparation 10 à la zone de nettoyage 24, est non seulement commandé manuellement, mais effectué manuellement en repoussant la buse pour économiser un actionneur électrique. D'autre part, il apparaîtra aussi clairement que la buse 7 n'est pas impérativement une buse vapeur au sens où on l'entend pour une machine à café espresso, mais qu'il peut s'agir d'une buse délivrant en plus du lait, voire une boisson toute prête.

REVENDICATIONS

1. Machine pour la préparation de boissons comprenant :

5 - un boîtier (2) présentant une façade (3) ;

- une zone de préparation de boissons (10) délimitée sur un côté par la façade, dans sa partie supérieure par au moins une sortie de boisson (6), et dans sa partie inférieure par un plateau repose-tasses (8) sur lequel est susceptible d'être placée une tasse recueillant la
10 boisson ; et

- une buse vapeur mobile (7) reliée au boîtier par un dispositif de déplacement (13) et présentant une extrémité libre (7a),

15 **caractérisée en ce que** le boîtier (2) comprend en outre un logement (3c) définissant une zone de nettoyage (25), dans laquelle est agencé un récipient de rinçage (12) présentant une ouverture supérieure (22) et comportant un dispositif de vidange (23) du liquide susceptible d'être contenu dans
20 celui-ci, et dans laquelle la buse mobile (7) déplacée depuis la zone de préparation, est entraînée selon un mouvement vertical par le dispositif de déplacement (13) de sorte que l'extrémité libre (7a) de ladite buse pénètre dans le récipient (12) par son ouverture supérieure (22).

25 2. Machine selon la revendication 1, dans laquelle le logement (3c) définissant la zone de nettoyage (25) est un logement en creux formé dans la façade (3) du boîtier, de préférence en regard de la zone de préparation (10), le récipient de rinçage (12) étant intégralement contenu dans
30 ledit logement.

3. Machine selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle la buse (7) présente à partir de son extrémité libre une portion rectiligne allongée (7b), et dans laquelle le récipient de rinçage (12) présente une forme
35 allongée verticalement définie par une paroi annulaire (21)

s'étendant depuis un fond (20) jusqu'à l'ouverture supérieure (22), ladite paroi annulaire étant configurée pour entourer étroitement la portion rectiligne (7b) de la buse plongée dans le récipient.

5 4. Machine selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le récipient de rinçage (12) est monté de manière amovible dans le logement du boîtier(2).

 5. Machine selon la revendication 4, dans laquelle le logement en creux (3c) du boîtier présente une ouverture
10 frontale s'étendant jusqu'au plateau repose-tasses (8), et dans laquelle le récipient de rinçage (12) présente un organe de préhension (26) faisant saillie de l'ouverture frontale du logement et venant de préférence en appui sur le plateau repose-tasses (8).

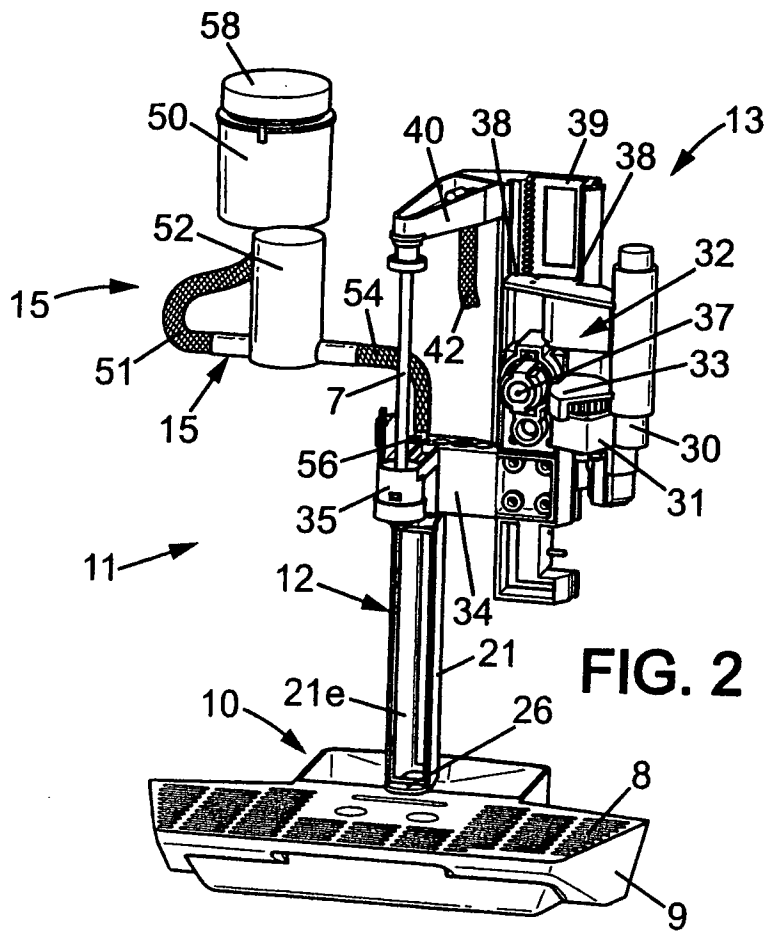
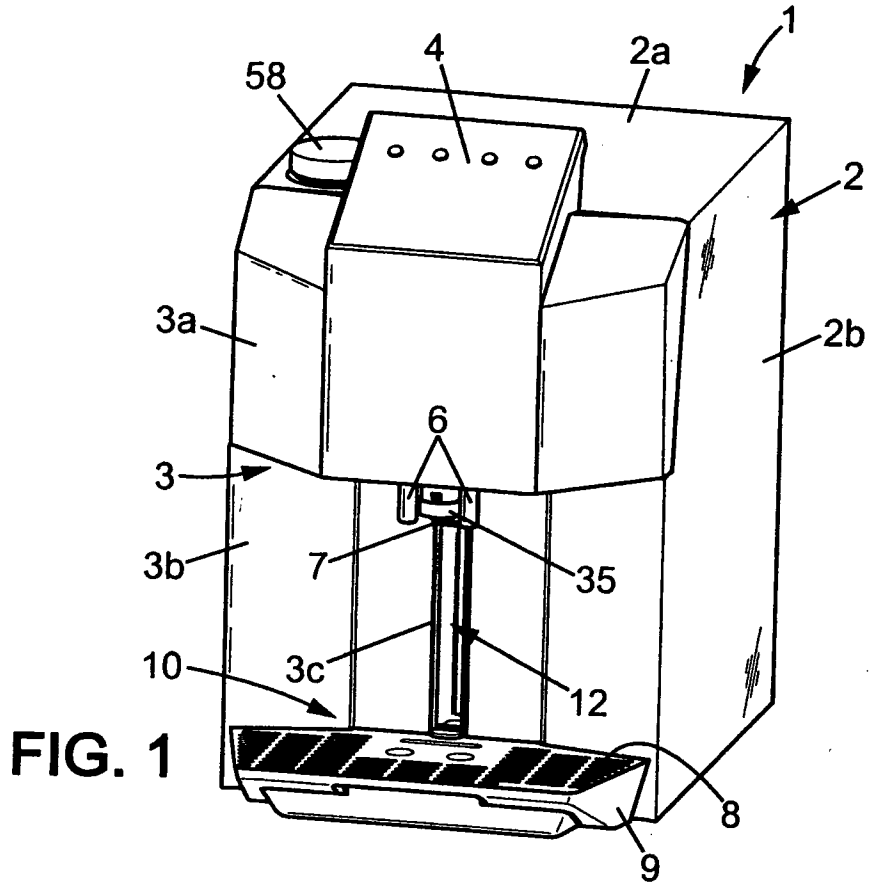
15 6. Machine selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le récipient de rinçage (12) comporte un dispositif de vidange (23) apte à évacuer le liquide contenu dans ledit récipient vers un bac de récupération (9) placé sous celui-ci et amovible par
20 rapport au boîtier (2).

 7. Machine selon la revendication 6, dans lequel le bac de récupération (9) s'étend également sous le plateau repose-tasses (8) qui est perforé, ledit bac de récupération étant amovible par coulissement horizontal par
25 rapport au boîtier (2).

 8. Machine selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le dispositif de vidange (23) est une conduite (24) formant un siphon qui présente une entrée (24a) située à l'intérieur du récipient et à
30 proximité du fond (20) de celui-ci, un coude (24b) situé à proximité de l'ouverture supérieure (22) du récipient et à un niveau (HLmax) correspondant à un maximum de liquide contenu dans le récipient, et une sortie (24c) située sous le niveau de l'entrée et de préférence orientée vers le
35 bas.

9. Machine selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le récipient de rinçage (12) comporte un trop-plein (21b), et dans laquelle le logement (3c) de la zone de nettoyage (25) présente une ouverture
5 inférieure communiquant avec un bac de récupération (9).

10. Machine selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le récipient de rinçage (12) présente une face frontale transparente (21e) qui est visible au niveau de la façade (3) du boîtier.



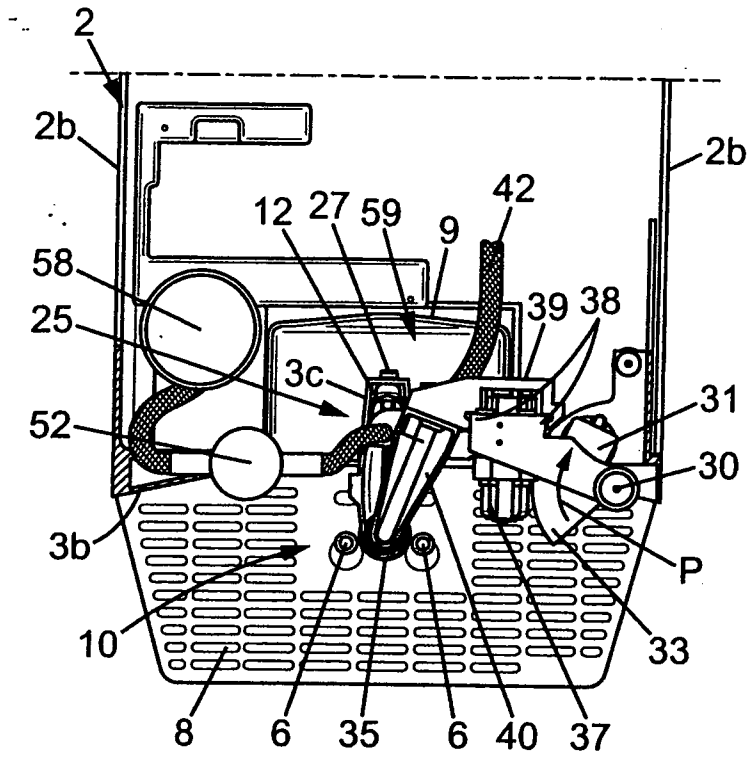


FIG. 3

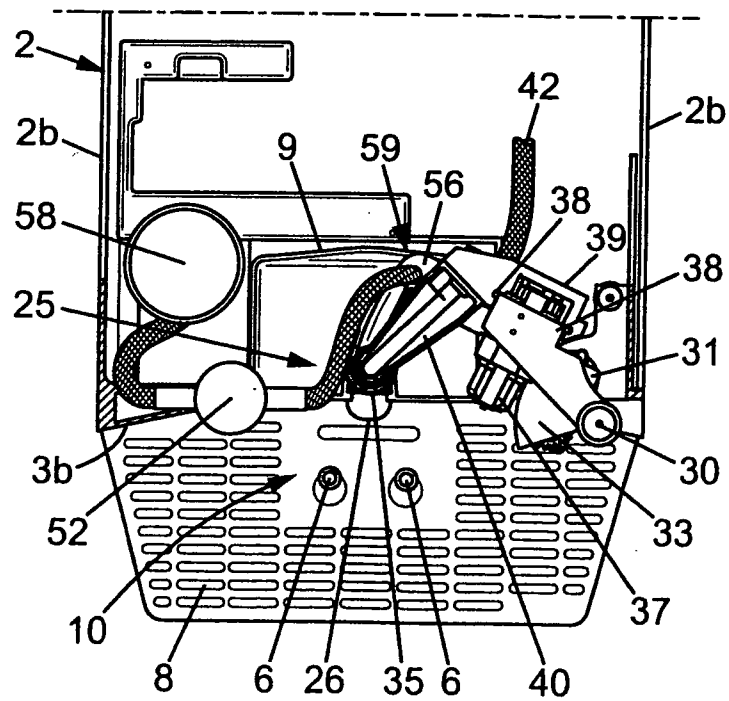


FIG. 4

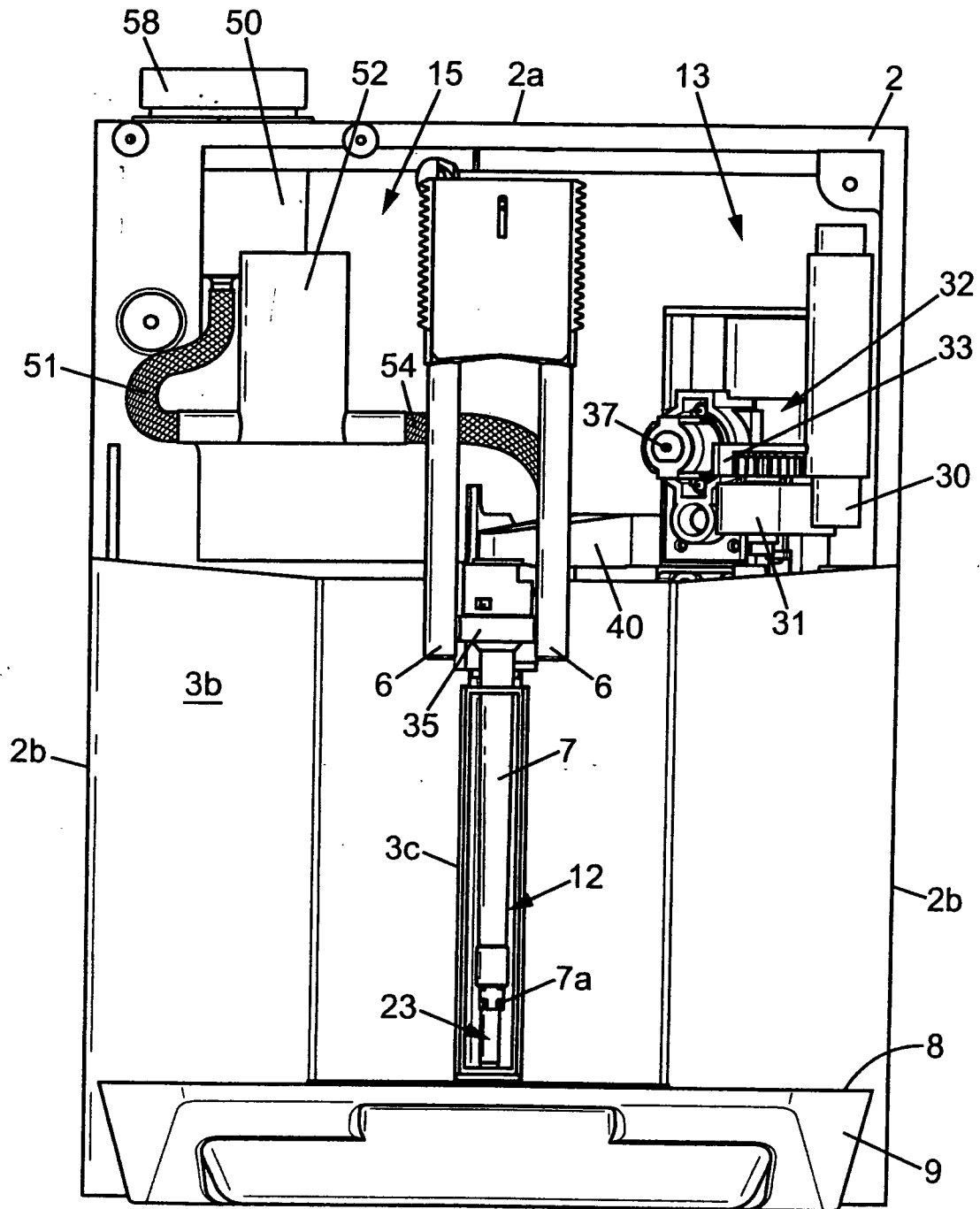


FIG. 5

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2009/000274

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. A47J31/44 A47J31/60 B67D1/07

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
A47J B67D

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)
EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP 1 597 992 A (MELITTA HAUSHALTSPRODUKTE [DE]) 23 November 2005 (2005-11-23) paragraph [0008] paragraph [0012] - paragraph [0014]; figure 1	1-10
A	WO 03/091152 A (NESTLE SA [CH]; CARHUFF PETER [US]; DICKINSON EDWARD L [US]; HARVEY AN) 6 November 2003 (2003-11-06) cited in the application page 5, line 1 - page 8, line 28; figures 1-3	1

Further documents are listed in the continuation of Box C. See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed
- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- *Z* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search 1 septembre 2009	Date of mailing of the international search report 14/09/2009
--	---

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Lehe, Jörn
--	---

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2009/000274

Patent document cited in search report	A	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 1597992	A	23-11-2005	BR PI0501719 A	10-01-2006
			CA 2507208 A1	19-11-2005
			DE 102004024721 A1	15-12-2005
			JP 2005329241 A	02-12-2005
			US 2005259508 A1	24-11-2005
WO 03091152	A	06-11-2003	AU 2003227628 A1	10-11-2003
			BR 0309561 A	15-02-2005
			CA 2483465 A1	06-11-2003
			CN 1649793 A	03-08-2005
			EP 1501755 A2	02-02-2005
			HK 1077800 A1	21-09-2007
			HR 20041004 A2	31-12-2004
			JP 2005523850 T	11-08-2005
			MX PA04010592 A	13-12-2004
			NZ 536044 A	27-10-2006
			RU 2312058 C2	10-12-2007
			TW 276468 B	21-03-2007
			UA 77079 C2	17-01-2005
			US 2003201337 A1	30-10-2003
			ZA 200409545 A	22-02-2006

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2009/000274

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
 INV. A47J31/44 A47J31/60 B67D1/07

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

A47J B67D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	EP 1 597 992 A (MELITTA HAUSHALTSPRODUKTE [DE]) 23 novembre 2005 (2005-11-23) alinéa [0008] alinéa [0012] - alinéa [0014]; figure 1	1-10
A	WO 03/091152 A (NESTLE SA [CH]; CARHUFF PETER [US]; DICKINSON EDWARD L [US]; HARVEY AN) 6 novembre 2003 (2003-11-06) cité dans la demande page 5, ligne 1 - page 8, ligne 28; figures 1-3	1

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

A document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

E document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

L document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

O document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

P document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

T document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

X document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

Y document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

& document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

1 septembre 2009

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

14/09/2009

 Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Lehe, Jörn

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2009/000274

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1597992	A	23-11-2005	BR PI0501719 A	10-01-2006
			CA 2507208 A1	19-11-2005
			DE 102004024721 A1	15-12-2005
			JP 2005329241 A	02-12-2005
			US 2005259508 A1	24-11-2005
<hr/>				
WO 03091152	A	06-11-2003	AU 2003227628 A1	10-11-2003
			BR 0309561 A	15-02-2005
			CA 2483465 A1	06-11-2003
			CN 1649793 A	03-08-2005
			EP 1501755 A2	02-02-2005
			HK 1077800 A1	21-09-2007
			HR 20041004 A2	31-12-2004
			JP 2005523850 T	11-08-2005
			MX PA04010592 A	13-12-2004
			NZ 536044 A	27-10-2006
			RU 2312058 C2	10-12-2007
			TW 276468 B	21-03-2007
			UA 77079 C2	17-01-2005
			US 2003201337 A1	30-10-2003
			ZA 200409545 A	22-02-2006